Produit: CLAX SPIRIT 2DL1 Page: 1/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT: CLAX SPIRIT 2DL1

- REFERENCE: 194

- FOURNISSEUR: JohnsonDiversey

9-11, avenue du Val de Fontenay 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax: 01.45.14.76.76 - Fax: 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet:

- **Numéro d'appel d'urgence :** 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :

Additif de mouillage et de prélavage en

blanchisseries industrielles.

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide tensio-active

Constituants contribuant aux dangers :

CAS $N^{\circ}69011-36-5$ Alcool alkyl éthoxylé - Xn, R22-41 >= 30%

EINECS Polymère

CAS $N^{\circ}69011-36-5$ Alcool alkyl éthoxylé - Xi, R41 >= 30%

EINECS Polymère

Indications complémentaires:

Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NOCIF

R22: nocif en cas d'ingestion

R41: risque de lésions oculaires graves

Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la

Directive CE de classification pour les préparations.

4 - PREMIERS SECOURS

Des symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après plusieurs heures; une

observation médicale 48h après l'accident est recommandée.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Rincer avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un

spécialiste.

- EN CAS D'INGESTION:

Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le

Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

- EN CAS D'INHALATION :

Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.

Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par

de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: CLAX SPIRIT 2DL1 Page: 2/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : non necesaire.
- Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter le produit pur.

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage: Endiguer et absorber sur support inerte.

Recueillir dans un conteneur étiqueté adapté pour destruction par un centre

agréé.

Laver les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Manipuler en évitant les projections. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE: Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé.

Stocker le produit à une température comprise entre $+5\,^{\circ}\text{C}$ et $+37\,^{\circ}\text{C}$.

Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

Le produit ne contient aucun composant avec des valeurs limites à respecter.

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales

d'utilisation.

Protection des mains: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide blanc opaque.

PH: produit pur : 6.0 à 6.5

Température de changement d'état :

non applicable

Point éclair: non applicable

Caractéristiques d'explosivité :

non explosif

Densité: à 20°C : 0.99 g/cm3

Solubilité: miscible à l'eau

Information complémentaire: viscosité dynamique à 20°C : 300 mPas

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue. Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

CLAX SPIRIT 2DL1 **Produit:** Page: 3/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) comprise entre 200 et 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
- yeux: provoque de fortes irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations, nocif.

CLASSIFICATION CEE: NOCIF ET IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans

dilution ou neutralisation.

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer

d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le

produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et

traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DESIGNATIONS OFFICIELLES DE TRANSPORT:

ADR/RID: UN 3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (ALCOOL ALKYL ETHOXYLE), 9, III.

IMDG: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(ALCOOL ALKYL ETHOXYLE), 9, UN 3082, III.

AUTRES INFORMATIONS:

Classe 9 - Code danger 90

IMDG: Fiche de sécurité:F-A,S-F - Polluant marin: oui

La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits

dangereux.

Ingrédients responsables de la classification: alcool alkyl éthoxylé

Symbole : Xn NOCIF Phrases R: R22-41 Phrases S: S26-39

Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:

Contient de la subtilisine (enzyme). Peut déclencher une réaction allergique. Référence réglementaire française: Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de

données de sécurité.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Minitel N°Vert:08 36 05 00 99 Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

Emis par le Centre serveur DIESE

MINITEL VERT 08 36 05 00 99

Produit: CLAX SPIRIT 2DL1 Page: 4/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface non ioniques				X

ENZYMES PRESENCE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Ref.France: FDS194; Vers.4 (06/09/2006)

Ref.Internat: MSDS1666; Vers.5 (18/05/2006) - Code formule: FAGBM06W17

Produit: CLAX SPIRIT 2DL1 Page: 5/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

ANNEXE

Liste des phrases R: (AFISE 16/10/02)

```
(AFISE 16/10/02)
R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources
d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres
sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_
mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
```

Produit: CLAX SPIRIT 2DL1 Page: 6/6

FDS N°:DIVER-194 Version du :2006-09-06

Liste des phrases R (suite) :	R 56: Toxique pour les organismes du sol.
	R 57: Toxique pour les abeilles.
	R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
	R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
	R 60: Peut altérer la fertilité.
	R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
	R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
	R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
	R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
	R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R 68: Possibilité d'effets irréversibles